

AVIS N° 196-2026 / DCBR / DG

TPBF 6,30 % 2022-2034

**Paielement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs que, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procèdera, le **01 septembre 2026**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,30 % 2022 - 2034 » pour un montant global net d'impôt de **12 667 875 000** (douze milliards six cent soixante-sept millions huit cent soixante-quinze mille FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : CORIS BOURSE, 01 BP 6585 Ouagadougou 01, Tél. : (226) 25 33 14 85, Email : corisbourse@coris-bourse.com.

Fait à Abidjan, 14 août 2026

Pour le Directeur Général
du Dépositaire Central / Banque de Règlement
et par Délégation

Le Directeur du Département des Opérations
Guimba SYLLA

